

RÈGLEMENT

Article 1: L'épreuve sportive "BÉLIER ET AGNEAU 09", organisée par le Club Des Sports de LA CLUSAZ, le 29 août 10, comporte une épreuve "COUREURS" (compétition donnant lieu à un classement, voir article 2) et deux "RANDONNÉES" (voir article 3)

Article 2: "COUREURS"

a) L'épreuve "coureurs" est ouverte à toutes les personnes convenablement entraînées, nées en 1990 et avant (année civile).

Les catégories de ces épreuves sont :

Catégories	Messieurs	Dames
Vétérans	1970 et avant	1970 et avant
Seniors	1971 à 1987	1971 à 1987
Espoirs	1988 à 1990	1988 à 1990

B) Suivant l'article L. 231-3 du Code du Sport, les participants devront être titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Santé Loisir ou d'un Pass Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ou, pour les non adhérents à la FFA, devront être titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.

c) Chaque concurrent de la catégorie "coureurs" se verra attribuer un diplôme "Bélier" en fonction du temps réalisé :

- Bélier d'or	= temps du vainqueur + 10 %
- Bélier d'argent	= temps du vainqueur + 25 %
- Bélier de bronze	= temps du vainqueur + 40 %

Article 3: "RANDONNEURS"

La randonnée pédestre est ouverte à toutes les personnes en bonne santé. L'âge minimum requis est de 12 ans pour le Bélier nés en 98 et avant et de 10 ans pour l'agneau nés en 2000 et avant (années civiles).

La participation des concurrents mineurs reste sous l'entière responsabilité des parents.

La catégorie "randonneurs" ne donne pas lieu à un classement mais à un diplôme, sur lequel figure le nom. L'allure est libre, sans contrainte de chronométrage. Cette catégorie ne sera pas récompensée, ni même mentionnée lors de la remise des prix.

Article 4: MODALITÉ S D'INSCRIPTION ET TARIFS

L'inscription est prise en compte à la réception du montant de 16 Euros, joint au bulletin d'inscription officiel dûment rempli et signé, avant le vendredi 27 août 10 à 18h00 ou avant à concurrence de 2 000 inscriptions, au Club des Sports de LA CLUSAZ.

Aucune inscription le matin de la course.

Certificat médical:

C'est une condition obligatoire pour participer à la course du Bélier.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L. 231-3 du Code du Sport, que les participants :

- sont titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Santé Loisir ou d'un Pass Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ou, pour les non adhérents à la FFA, sont titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera

conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

L'inscription comprend :

- le droit de participer à l'épreuve,
 - le ravitaillement au cours de l'épreuve (6 postes Bélier et 3 postes Agneau)
 - une collation sur l'aire d'arrivée, place du village,
 - massage à l'arrivée.
 - accès douches à l'école de La Clusaz
 - une entrée piscine (douche prise au préalable à l'école de La Clusaz obligatoire)
 - fournitures diverses (dossards, épingles, résultats)
- (Randonneurs, le carton de contrôle sera exigé. Coureurs, le dossard Faisant foi).

Article 5: ASSURANCES

L'organisateur a souscrit auprès de la compagnie AXA Assurances, un contrat d'assurance n° 1462723801, garantissant sa Responsabilité Civile d'organisateur, celle de ses préposés et des participants.

CONCURRENTS

L'organisateur invite les concurrents à souscrire eux même une assurance personnelle accident.

Article 6: ETIQUETTE

a) Pour des raisons de sécurité et d'équité sportive, il est interdit aux participants de quitter le chemin balisé par l'organisation. Le balisage est matérialisé par des indications oranges rubalisées et calicots.

B) Port du dossard bien visible sur l'avant est obligatoire pour franchir la ligne d'arrivée.

C) Marche ou course avec bâton, non autorisées.

D) Chiens interdits pour tous les participants

E) Les participants autorisent l'organisation à utiliser leur image sur tout support de communication.

Article 7: HORAIRES

- le départ des "Randonneurs" est prévu en masse à 7h30 avec carte contrôle ravitaillements.

- le départ des "coureurs" est fixé à 9h30 en masse.

- Fermeture du contrôle de passage du Crêt du Merle à 11h30.

- Fermeture du contrôle d'arrivée à 15h00.

Article 8: PROCLAMATION DES RÉSULTATS sur l'Aire d'arrivée à 15h30.

Les compétiteurs accédant aux podiums doivent impérativement revêtir le T-shirt de l'épreuve "BÉLIER 09" pour recevoir le lot qui leur est attribué.

Article 9: L'organisation se réserve le droit, en cas de force majeure et pour des raisons de sécurité, de modifier le règlement.

BULLETTIN D'INSCRIPTION BÉLIER 10

ATTENTION : Pas d'inscription le matin de la course

A REMETTRE OU A ENVOYER : "Bélier 10": CLUB DES SPORTS- BP 10 - 74220 LA CLUSAZ - NOUVEAU ! inscriptions en ligne www.club-laclusaz.com

AVANT LE 27 AOÛT 10 A 18H00 Limitation des inscriptions à 2 000 participants

Nom Prénom

Adresse

Code postal..... Localité..... Pays

Sexe Date de naissance Nationalité

Libellé du Club ou de l'Association :

Téléphone : adresse e-mail :

Joindre au bulletin :

- La somme de 16 Euros / personne (chèque bancaire à l'ordre du Club des Sports de La Clusaz)

- Coureurs : photocopie d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Santé Loisir ou d'un Pass Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ou, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'un an.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et avoir présenté si je suis coureur, soit une licence FFA visée par un médecin, soit un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, datant de moins d'un an.

Date : Signature :

Cocher l'épreuve choisie :

- BÉLIER COUREUR : 27km
- BÉLIER RANDONNEUR : 27km
- AGNEAU RANDONNEUR : 13km

BAR DU LION D'OR
 PMU Tel: 04 50 02 41 03
 L'étape rafraîchissante de l'arrivée

Groupement des hôtels de charme des Aravis
 Hôtel les Airelles**
 Hôtel les Sapins**
 Hôtel Alp'hôtel***
 Hôtel la Montagne**
 www.clusaz.com

Cadeaux - Presse - Loto
L'HIPPOCAMPE
 Place de l'église - La Clusaz
 Tél : 04.50.02.42.43

MARCHE U
 les nouveaux commerçants

Bélier agneau 2010

Renseignements pratiques

Organisation : Club des Sports
 BP 10 - 74220 LA CLUSAZ -
 Tél. 04 50 32 69 50 Fax 04 50 32 69 51

Nom "Bélier 10" et "Agneau 10"
 Date 29 août 2010
 Distance 27 km et 13.5 km
 Dénivellation ±1000 m et 450 m
 Lieu LA CLUSAZ

Nouveau 10 !
 Bélier - Agneau randonneur
 départ en masse à 7h30

Itinéraire empruntant à 95 % des chemins tracés au milieu des alpages. Départ et arrivée sur la place du village pour le Bélier et arrivée au sommet du Crêt du Merle pour l'Agneau.

Un parcours - trois épreuves

"Randonneurs Bélier et Agneau" Départ en masse à 7h30 avec carte d'enregistrement. A l'arrivée, obtention du brevet et participation au tirage au sort des lots.

"Coureurs Bélier" Départ 9h30. Cette épreuve compte pour le Challenge Haut- Savoyard de la montagne.

Accueil Tente arrivée - ouverture 7h00

Sécurité Croix Rouge 74, Pisteurs-Secouristes, Sapeurs-Pompiers, police municipale et gendarmerie.

Soins Cabinets médicaux de La Clusaz, Kinésithérapeutes à l'arrivée

Services Vestiaires gardés, locaux d'accueil, douches chaudes, mini-bus, six ravitaillements pour le Bélier et trois pour l'Agneau, restauration à l'arrivée, sur la place du village.

Retour au village par le télésiège du Crêt du Merle pour les concurrents de l'Agneau.

Hébergement : maison du tourisme - tél. 04 50 32 65 00

Vainqueur par édition

- "Bélier 86" - DRAGOL Julien 1h56'08"
- "Bélier 87" - DRAGOL Julien 2h00'36"
- "Bélier 88" - GAZAN Thierry 1h56'47"
- "Bélier 89" - CHAHAM EL MAATI 1h51'39"
- "Bélier 90" - HUMBERT Michel 1h51'11"
- "Bélier 91" - CHAHAM EL MAATI 1h47'51"
- "Bélier 92" - MEYNET Bruno 1h49'14"
- Record "Bélier 93" - SANCHEZ M. Francisco 1h47'17"
- "Bélier 94" - YOUKMANE Mohamed 1h54'57"
- "Bélier 95" - YOUKMANE Mohamed 1h52'18"
- "Bélier 96" - VITTOZ Vincent 1h55'23"
- "Bélier 97" - RICHARD Sylvain 1h49'37"
- "Bélier 98" - GALOP Jérôme 2h00'02"
- "Bélier 99" - DUPONT Jean-Christophe 1h48'32"
- "Bélier 00" - RICHARD Sylvain 1h54'31"
- "Bélier 01" - CHAHAM EL MAATI 1h47'35"
- "Bélier 02" - CHAHAM EL MAATI 1h48'51"
- "Bélier 03" - CHAHAM EL MAATI 1h52'58"
- "Bélier 04" - ICART Thierry 1h56'27"
- "Bélier 05" - CHAHAM EL MAATI 1h48'46"
- "Bélier 06" - FONTAINE Guillaume 1h48'20"
- "Bélier 07" - BOHARD Alain 1h55'55"
- "Bélier 08" - MEYSSAY Emmanuel 1h50'56"
- "Bélier 09" - PELLE Ludovic 1h54'49"

Retrait des dossards à partir du lundi 23 août au Club des Sports.

la Clusaz
 Haute-Savoie - France
Club des Sports

Dimanche 29 août 10

25ème édition !!

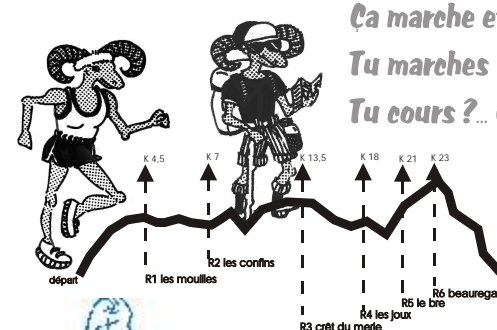
Course pédestre - Randonnée pédestre

BÉLIER AGNEAU 2010

Ça marche et ça court...

Tu marches ou tu cours ?

Tu cours ?... Ça marche !..



Malin !

WELEDA
 Et s'écarter avec l'Esprit de la Nature

Radio

BANQUE POPULAIRE DES ALPES

BANQUE POPULAIRE

Banque et populaire à la fois.